



Wallonie

TRANSPORT SCOLAIRE – TRANSPORT INDIVIDUEL
DEMANDE D'AUTORISATION D'UTILISATION D'UNE
VOITURE PERSONNELLE

FORMULE 7

(à joindre à la formule 6 lors de la 1^{ère} demande de remboursement et à adresser au TEC)

A compléter par le chef de l'établissement

Je soussigné :

chef de l'établissement :

déclare que l'élève :

domicilié à la rue, n° :

CP, localité :

demande l'autorisation d'utiliser une voiture personnelle.

Fréquence d'utilisation :

☐ complète

☐ partielle

	L	M	M	J	V
MATIN					
MIDI					
SOIR					

Les raisons impérieuses qui m'obligent à solliciter cette autorisation sont les suivantes :

☐ Attestation médicale justifiée

☐ Horaire inadapté ou absence d'une ligne publique

Si la case « Attestation médicale justifiée » est cochée, l'attestation doit être annexée à la formule 7.

Date :

Fait à, le

Signature

ATTENTION : En vue de pouvoir bénéficier du remboursement trimestriel des frais de transport individuel, la présente autorisation ne suffit pas. Il faut introduire une déclaration de créance pour transport individuel (formulaire « papier » 6) trimestriellement auprès du TEC suivant le calendrier suivant : - 1^{er} trimestre scolaire (août à décembre) = envoi pour le 31 janvier, accompagné de la présente demande d'autorisation acceptée ; - 2^{ème} trimestre scolaire (janvier à mars) = envoi pour le 30 avril ; - 3^{ème} trimestre scolaire (avril à juillet) = envoi pour le 30 septembre.

A compléter par le Responsable administratif du Bureau régional

Examen du droit au transport :

☐ Favorable

☐ Défavorable

Signature

Date :

A compléter par le TEC

Avis du TEC :

☐ Favorable

☐ Défavorable

Circuit existant ?

☐ Oui

☐ Non

Numéro de circuit :

Lieux de prise en charge :

Distance domicile-école ou domicile-prise en charge :

Montant calculé sur base du tableau des indemnités annuelles figurant à l'annexe 3 : Euros

Montant des frais du transport individuel : Euros

Remarque :

Date et signature

Renvoi pour information au Responsable administratif du Bureau régional